

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## Carmignac Investissement Part A EUR acc (ISIN: FR0010148981)

Cet OPCVM est géré par Carmignac Gestion.

### ■ Objectifs et politique d'investissement

**Les caractéristiques essentielles de l'OPCVM sont les suivantes:**

- ▶ Le fonds a pour objectif de surperformer son indicateur de référence sur une durée supérieure à 5 ans grâce à une politique de gestion active et discrétionnaire.
- ▶ L'indicateur de référence est l'indice mondial MSCI AC WORLD NR (USD), calculé dividendes nets réinvestis.
- ▶ Le fonds est un fonds de classification «actions internationales», investi sur les places financières du monde entier et dont les principaux moteurs de performance sont les suivants :
  - Les actions : le fonds est exposé en permanence à hauteur de 60% au moins de l'actif net aux actions internationales (toutes capitalisations, sans contrainte sectorielle ou géographique, pays émergents inclus)
  - Les devises : le fonds peut utiliser en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds. L'exposition nette en devises peut s'élever à 125 % de l'actif net.
- ▶ Cette part est une part de capitalisation.
- ▶ Le fonds peut investir à titre accessoire dans des titres de créances négociables et dans des obligations.

**Autres informations :**

- ▶ La sensibilité globale du portefeuille de produits et instruments de taux est comprise entre -4 et +5. La sensibilité est définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêts.
- ▶ Les produits dérivés : le fonds peut utiliser, en vue de couvrir, d'arbitrer, et/ou d'exposer le portefeuille, des instruments financiers à terme (actions, taux, devises) ferme et conditionnel, négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. La capacité d'amplification sur les marchés dérivés de taux et d'actions est limitée à une fois l'actif du fonds.
- ▶ Le fonds peut investir dans des parts ou actions d'OPC dans la limite de 10% de l'actif net.
- ▶ Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.
- ▶ L'investisseur pourra obtenir sur simple demande un rachat chaque jour ouvré. Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour de calcul et de publication de la valeur liquidative (VL), avant 18 heures CET/CEST et sont exécutées le 1er jour ouvré suivant, sur la VL de la veille.

### ■ Profil de risque et de rendement



Cet indicateur, représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

- ▶ Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- ▶ La catégorie de risque associé à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps
- ▶ La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risques.
- ▶ L'OPCVM est classé en catégorie 5 en raison de son exposition permanente aux actions internationales à hauteur d'au moins 60 % de son actif net.
- ▶ L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur, auxquels l'OPCVM peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative:

- ▶ **Risque de contrepartie :** Le fonds peut subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles, notamment dans le cadre d'opérations impliquant des instruments dérivés sur des marchés de gré à gré.
- ▶ Pour plus d'informations sur les risques, veuillez vous référer au prospectus de l'OPCVM.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

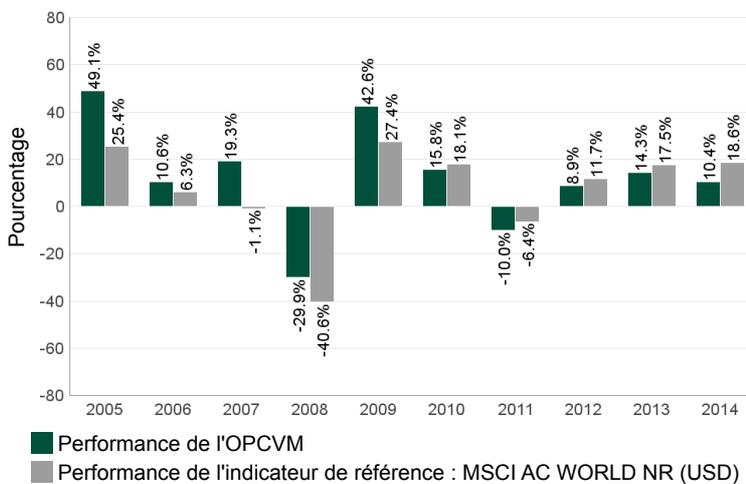
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
<b>Frais d'entrée</b>	4.00%
<b>Frais de sortie</b>	0.00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
<b>Frais courants</b>	2.02%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
<b>Commission de performance</b>	
10.00% de la surperformance lorsque la performance dépasse 10% de performance depuis le début de l'année. Montant de la commission de performance facturé au titre du dernier exercice : 0.04%	

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés constituent les maxima applicables et sont acquis au distributeur. Dans certains cas des frais inférieurs peuvent être appliqués, vous pouvez contacter votre conseiller ou votre distributeur afin d'obtenir le montant effectif de ces frais.

Les **frais courants** sont basés sur les coûts du dernier exercice clos le 31/12/2014. Ils peuvent varier d'année en année, ils ne comprennent pas la commission de performance et les frais de transactions, (excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective).

Pour plus d'informations sur les frais, charges et modalités de calcul de la commission de performance, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus, disponible sur le site internet : [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com)

## Performances passées



- ▶ Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.
- ▶ Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées.
- ▶ La part de cet OPCVM a été créée en 1989.
- ▶ Les performances affichées sont calculées en EUR.
- ▶ Jusqu'au 31/12/2012, les indices «actions» des indicateurs de référence étaient calculés hors dividendes. Depuis le 01/01/2013, ils sont calculés dividendes nets réinvestis et leurs performances sont présentées selon la méthode du chaînage.

## Informations pratiques

- ▶ Le dépositaire de cet OPCVM est Caceis Bank France.
- ▶ Le prospectus de l'OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de Carmignac Gestion 24, place Vendôme 75001 Paris France (documents disponibles en français, allemand, anglais, espagnol, italien et néerlandais sur le site internet : [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com)).
- ▶ La VL est disponible 24h/24h au +33 (0) 1 42 61 61 62 00 ou sur le site internet : [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com)
- ▶ Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.
- ▶ La responsabilité de Carmignac Gestion ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- ▶ L'OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet : [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com)
- ▶ La part de ce fonds n'a pas été enregistrée en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elle ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person», selon la définition de la réglementation américaine «Regulation S» et au sens de la réglementation américaine «Foreign Account Tax Compliance Act» (FATCA).